

20/02/2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 20 février 2023 à 17 h 00. L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par les articles 152 et 156 du Code municipal, aux membres du conseil.

Sont présents à cette séance :

Monsieur le maire :	Eugène Gagné
Messieurs les conseillers :	Pierre Bergeron Olivier Paiement Daniel Groleau Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

La conseillère Maylis Toulouse et le conseiller Daniel Sabourin sont absents.

Assiste également à la séance, Madame Josée Bolduc, greffière-trésorière adjointe, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Eugène Gagné, ouvre la séance à 17 h 00 et présente l'ordre du jour. Il avise le conseil, tel que requis par l'article 956 du Code municipal, que les délibérations du conseil et la période de questions portent exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour.

2. CONSTATATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'ordre du jour
3. Redécoupage de la carte électorale
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Monsieur le maire, Eugène Gagné fait lecture de l'ordre du jour.

3. REDÉCOUPAGE DE LA CARTE ÉLECTORALE

ATTENDU QUE le 7 février dernier, le bureau de la députée de Compton-Stanstead, Madame Marie-Claude Bibeau, avisait la Municipalité de la nouvelle proposition de redécoupage de la carte électorale au niveau fédéral ;

ATTENDU QUE selon le Rapport de la commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérale pour la province de Québec, la municipalité de Weedon passerait de Compton-Stanstead à Mégantic-L'Érable, ainsi que le canton de Lingwick et la ville de Scotstown ;

ATTENDU QUE les onze autres municipalités de la MRC du Haut-Saint-François, demeurent dans Compton-Stanstead ;

À CES CAUSES ;

2023-031

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Weedon s'objecte au changement de sa circonscription électorale, tel que proposé dans le Rapport, et demande à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour la province de Québec de demeurer dans la circonscription de Compton-Stanstead, tel que présenté lors de la première proposition, en août 2022 ;

QUE pour faciliter le traitement des dossiers et projets communs, toutes les municipalités de la MRC du Haut-Saint François doivent faire partie de la même circonscription électorale fédérale ;

QUE pour des raisons d'affinité, d'accessibilité et d'utilité, les citoyennes et citoyens de Weedon désirent demeurer dans la circonscription de Compton-Stanstead, comme il fut considéré lors de la création de cette circonscription, en 1996.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (exclusivement à l'ordre du jour)

- Aucune question

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-032

À 17 h 05, le conseiller Daniel Groleau propose la fin de cette séance extraordinaire.

Eugène Gagné,
Maire

Josée Bolduc
Greffière-trésorière adjointe